

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 juillet 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

**2021 DPE 27** Subventions (341.555 euros) de fonctionnement et signature d'avenants de prorogation aux conventions de 10 associations gestionnaires de recycleries.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer 10 subventions d'un montant total de 341 555 € aux associations : Emmaüs Alternatives (2<sup>e</sup>), La Textilerie (10<sup>e</sup>), La Petite Rockette (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>), Ma Ressourcerie (13<sup>e</sup>), La Ressourcerie Créative (14<sup>e</sup>), La Table des Matières (14<sup>e</sup>), 1000 Collectes (17<sup>e</sup>), 3S : Séjour Sportif Solidaire (17<sup>e</sup>), Emmaüs Coup de Main (18<sup>e</sup>) et Du Bleu dans les yeux (20<sup>e</sup>) et de lui autoriser à signer les avenants de prorogation des 10 conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec ces associations. ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement Paris Centre, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, en date du 23 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 8<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants de prorogation des conventions pluri-annuelles d'objectifs, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations Emmaüs Alternatives (2<sup>e</sup>), La Textilerie (10<sup>e</sup>), La Petite Rockette (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>), Ma Ressourcerie (13<sup>e</sup>), La Ressourcerie Créative (14<sup>e</sup>), La Table des Matières (14<sup>e</sup>), 1000 Collectes (17<sup>e</sup>), 3S : Séjour Sportif Solidaire(17<sup>e</sup>), Emmaüs Coup de Main (18<sup>e</sup>) et Du Bleu dans les yeux (20<sup>e</sup>)

Article 2 : Une subvention d'un montant de 25.000 euros (DPE) est attribuée à l'association Emmaüs Alternatives (numéro SIMPA 188453, numéro de dossier 2021\_03259)

Article 3 : Une subvention d'un montant de 11.000 euros (DPE) est attribuée à l'association La Textilerie (numéro SIMPA 189075, numéro de dossier 2021\_05245)

Article 4 : Une subvention d'un montant de 65.000 euros (DPE) est attribuée à l'association La Petite Rockette (numéro SIMPA 59841, numéros de dossiers 2021\_05246 et 2021\_05052)

Article 5 : Une subvention d'un montant de 45.000 euros (DPE) est attribuée à l'association Ma Ressourcerie (numéro SIMPA 8025, numéro de dossier 2021\_03712)

Article 6 : Une subvention d'un montant de 50.090 euros (DPE) est attribuée à l'association La Ressourcerie Créative (numéro SIMPA 183590, numéro de dossier 2021\_05248)

Article 7 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros (DPE) est attribuée à l'association La Table des Matières (numéro SIMPA 184123, numéro de dossier 2021\_05052)

Article 8 : Une subvention d'un montant de 40.000 euros (DPE) est attribuée à l'association 1000 Collectes (numéro SIMPA 184222, numéro de dossier 2021\_04994)

Article 9 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros (DPE) est attribuée à l'association 3S : Séjour Sportif Solidaire (numéro SIMPA 188896, numéro de dossier 2021\_05249)

Article 10 : Une subvention d'un montant de 55.465 euros (DPE) est attribuée à l'association Emmaüs Coup de Main (numéro SIMPA 49281, numéro de dossier 2021\_05250)

Article 11 : Une subvention d'un montant de 22.000 euros (DPE) est attribuée à l'association Du Bleu dans les yeux (numéro SIMPA 187334, numéro de dossier 2021\_05251)

Article 12 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Ville de Paris, exercice 2021, sous réserve de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**